

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/060

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : SUBVENTION ANNUELLE POUR L'ASSOCIATION LE FOYER DE L'ALBE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,

A la majorité des voix, (Mme Michèle MULLER et M. Patrick HINSCHBERGER ne participant ni au débat, ni au vote)

- décide d'allouer à l'association « Le Foyer de l'Albe » qui est associée à la gestion de la « Maison du Temps Libre » à Rech, une subvention de fonctionnement annuelle de 2 500 € à compter de 2020,
- prend acte que cette subvention annuelle sera indexée comme l'ensemble des subventions versées aux associations locales non sportives sur les variations de l'indice 100 de la Fonction Publique connu au 1^{er} janvier,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 1er juillet 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT